



Genève, le 13 août 1987
1, place du Bourg-de-Four

POUVOIR JUDICIAIRE
JUGE D'INSTRUCTION

Palais de Justice
Correspondance : case postale 414
1211 Genève 3
Téléphone 27 26 11

Monsieur Nils de DARDEL
Avocat
20, promenade Saint-Antoine

1204 - GENEVE

P. p. No 2018/80/KA/bs

A rappeler dans toute correspondance
avec prière d'adresser votre courrier
au signataire de la présente.

COPIE

Concerne : P.P. 2018 / 80 - Demande de contre-expertise

Monsieur l'Avocat,

J'accuse réception de votre requête en récusation du 12 août 1987 à laquelle je fais droit pour les motifs invoqués dans la lettre que j'adresse ce jour au Docteur Jean REY-BELLET et dont vous trouvez copie en annexe.

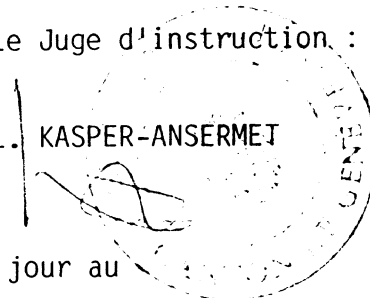
J'estime indispensable de confier cette mission de contre-expertise à un clinicien, référence étant ici notamment faite au rapport de l'Institut de Médecine Légale du 11 mai 1984, et entends interpellé à cet égard le Docteur Claude MIEVILLE, médecin chef de la clinique de NANT, 1804 CORSIER, dès son retour le 24 août prochain.

Vous voudrez bien, dans ce délai, me faire savoir si votre cliente a une nouvelle objection à formuler.

Veillez agréer, Monsieur l'Avocat, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Juge d'instruction :

L. KASPER-ANSERMET



Annexe : copie de ma lettre de ce jour au
Docteur Jean REY-BELLET